DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

COMMUNE DE PABU

SEANCE DU 25 MARS 2019

Le conseil municipal de Pabu dûment convoqué par le maire, s'est réuni le 25 mars à 18 heures 15, sous la présidence de Monsieur Salliou, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 Nombre de conseillers présents : 17 Nombre de conseillers votants : 22

ETAIENT PRESENTS: Mmes et Mrs. SALLIOU P – BOLLOCH J – HENRY B - LE FOLL M - THOMAS D – CORRE B – LE BAIL J – LE GUILLOU G - LOUIS G – CREEL G – PERENNES LAURENCE S – LE MEUR H – MABIN B – SIMON A – BECHET C – BROUDIC F – LE COENT M.

ABSENTS EXCUSES:

FREMONT L (Procuration à P SALLIOU). COCGUEN M.J (Procuration à J BOLLOCH) LOW M (Procuration à H LE MEUR) LE BRAS F (Procuration à J LE BAIL) FORT M (Procuration à B HENRY) GALARDON P

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LE BAIL J.

Date de convocation: 19/03/2019 Date d'affichage: 20/03/2019

Assistaient également à la réunion :

Yvon Le Guichard, directeur général des services. M Guyot A, trésorier

Monsieur Salliou communique ensuite l'ordre du jour du conseil municipal :

- 1/ Adoption P.V de la dernière séance.
- 2/ Approbation Compte de Gestion 2018
- 3/ Compte administratif 2018
- 4/ Affectation résultat 2018.
- 5/ Vote des taux des trois taxes 2019
- 6/ Budget primitif 2019
- 7/ Vote des subventions 2019
- 8/ Marché travaux de voirie : avenant n°1
- 9/ Modification du tableau des effectifs
- 10/ Adhésion Fondation du Patrimoine
- 11/ Annulation cession

Questions diverses

M Salliou salue la présence en séance de M Guyot A, trésorier. Tout en le remerciant pour sa fonction d'accompagnement et de conseil, il tient à souligner les excellentes relations qui président aux rapports entre les services de la trésorerie et de la mairie.

M Salliou propose à l'assemblée de rajouter au chapitre des questions diverses, trois sujets :

- Le départ à la retraite de m H Le Corre, responsable des services techniques.
- L'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre d'une participation à un évènement sportif national.
- L'établissement d'un tarif de pose de grillage par les services municipaux.

Enfin, en lien avec la période très difficile que traverse Madame MJ Cocguen, M Salliou propose que chacun, au travers d'un message collecté en fin de séance, puisse lui témoigner son soutien et ses encouragements.

ADOPTION PV DE LA DERNIERE SEANCE

M. le Maire demande s'il y a des observations concernant le PV de la séance du 29/01/2019. Aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au trésorier de présenter la situation de la commune de Pabu au travers du document de valorisation financière et fiscale 2018.

Les recettes de fonctionnement

S'agissant des trois éléments majeurs de la composition des recettes, il est important de noter :

- Pabu à des ratios en moyenne inférieure aux ratios communaux, départementaux et nationaux des communes de mêmes strates démographiques.
- La particularité de l'exécution de l'exercice 2018 avec la réalisation de recettes à caractère exceptionnel compte tenu des cessions et échanges avec EAG.
- Le taux de réalisation des recettes se situe à plus de 100 % reflétant une gestion prévisionnelle prudente en la matière.

Les dépenses de fonctionnement

- Des ratios en moyenne inférieures aux différentes strates.
- Dépenses de personnel contenues.

L'autofinancement en légère progression. Depuis l'année 2016, la C.A.F nette est en évolution constante.

L'année 2018 se caractérise par une forte progression des investissements (+100%). Elles atteignent la somme de 1 624 739 €, soit le chiffre le plus élevé du mandat.

Elle a pour corollaire le recours à l'emprunt (ce qui explique un ratio supérieur aux moyennes comparatives). La collectivité devrait mobiliser l'équivalent de deux années de CAF brute pour rembourser le capital des emprunts (échelle de 0 à 12) soit une situation très saine.

Concernant la fiscalité locale, les observations de l'exercice passé restent d'actualité. Les bases, hormis la taxe d'habitation, se situent en deçà de la moyenne départementale. Les taux se situent proche de cette moyenne.

A la lecture de ce document, G Louis exprime son inquiétude sur la réforme en cours de la taxe d'habitation. Il s'agit d'une composante majeure de notre fiscalité locale et les interrogations demeurent sur sa compensation. M Guyot rappelle que l'Etat s'est engagé sur trois ans à en compenser intégralement le produit de 80% des contribuables assujettis. Reste les 20% qui devront s'en acquitter et la légalité d'une telle disposition au regard du principe d'égalité devant l'impôt. Avec un risque réel de devoir trouver les recettes pour compenser une éventuelle mise à charge au budget national.

Reste que cette compensation ne prend pas en compte les revalorisations annuelles des bases (+1.2 en 2019) représentant un manque à gagner pour la collectivité à terme et la perte d'un moyen non négligeable de politique budgétaire.

Monsieur Le Maire tient encore à remercier le trésorier pour cet exposé en séance. Il propose en conséquence à l'assemblée d'adopter les comptes de gestion du receveur.

N° 01.04.2019 : COMPTE DE GESTION 2018 (COMMUNE – LOTISSMENT)

Le conseil municipal réuni sous la présidence du maire, est invité à statuer sur le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, et constaté la régularité de la gestion,

Le conseil municipal,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Et après en avoir délibéré,

DECLARE que les comptes de gestion Commune et Lotissement dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur Salliou donne la parole à M Le Foll. Le résultat 2018 s'affiche à hauteur de 538 949.80 €. Compte tenu de l'excédent reporté, le résultat à affecter se monte à 940 738.96 €.

G Louis souligne la gestion prudente qu'il qualifie lui-même de gestion en « bon père de famille ». Il pointe l'excédent important reporté d'année en année qui devrait permettre un prélèvement peut être plus conséquent sur la section de fonctionnement. M Le Foll fait observer que sur l'exercice à venir, ce ne sont pas moins de 700 000 € qui seront dirigés vers la section d'investissement soit près de 25 % de plus que sur l'exercice 2018.

N° 02.04.2019 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET COMMUNAL

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2019 approuvant le compte de gestion de l'exercice 2018.

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur le compte administratif du budget communal de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Salliou Pierre, maire.

Monsieur Pierre Salliou, maire, se retire de la salle du conseil municipal au moment du vote,

le conseil municipal Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE, le compte administratif du budget communal de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE COMPTE ADMINISTRATIF 2018: VUE D'ENSEMBLE EXECUTION DU BUDGET

	EXECUTION DU BUDGET						
		DEPENSES	RECETTES				
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	2 138 494.72	2 677 444.52				
(mandats et titres)	Section d'investissement	2 046 519.05	2 098 099.15				
REPORT DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)		401 789.16				
2017	Report en section d'investissement (001)	230 557.59					
	TOTAL (réalisations + reports)	4 415 571.36	5 177 332.83				
RESTES A	Section de fonctionnement	0.00	0.00				
REALISER A REPORTER	Section d'investissement	630 000.00	390 000.00				
EN 2019	Total des restes à réaliser à reporter en 2019	630 000.00	390 000.00				
	Section de fonctionnement	2 138 494.72	3 079 233.68				
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	2 907 076.64	2 488 099.15				
	TOTAL CUMULE	5 045 571.36	5 567 332.83				

N° 03.04.2019: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – LOTISSEMENT

Après présentation par M Le Foll, adjoint en charge des finances, du compte administratif 2018 qui s'établit comme suit :

Résultat de l'exécution du budget 2018 : - 1 811.59 €

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2018.

$\frac{\text{N°04.04.2019}: \text{BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE PABU - COMPTE ADMINISTRATIF} \quad 2018 - \text{BUDGET}}{\text{PRIMITIF 2019}} - \frac{\text{AFFECTATION DU RESULTAT}}{\text{Compart of the part of$

Le conseil municipal,

Après avoir examiné le compte administratif 2018 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 940 738.96 €

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT I	DE L'EXERCICE
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 538 949.80 €
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -	+ 401 789.16 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	+ 940 738.96 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	178 977.49 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	
Besoin de financement	- 240 000.00 €
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F =D+E	- 521 761.47 €
AFFECTATION = C	872 346.75 €
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement	521 761.47 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	418 977.49 €

N° 05.04.2019: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2019

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des impôts locaux. La commission des finances propose de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

	TAUX 2019	TAUX 2019	BASES PREVISIONNELLES 2018	BASES PREVISIONNELLES 2019	PRODUIT FISCAL à taux constants	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2019
Taxe d'habitation	16.30	16.30	3 564 000	3 606 000	587 778	587 778
Foncier bâti	20.02	20.02	2 2288 000	2 353 000	471 071	471 071
Foncier non bâti	57.12	57.12	31 300	32 200	18 393	18 393
	1 077 242	1 077 242				

BUDGET PRIMITIF 2019:

Après présentation en séance par M Le Foll, chacun est invité à présenter ses remarques et ou observations sur le projet de budget primitif 2019. G Louis fait remarquer la bonne capacité d'investissement de la commune avec notamment les chapitres en matière de voirie et l'opération lotissement. Il réexprime son avis sur l'investissement programmé en matière de vidéoprotection, jugeant disproportionné l'investissement (pour mémoire 10 800 € HT) au regard de la commune de Pabu. M Le Foll rappelle les différents préjudices subis par la commune (plus de 8 000 €) et les actes d'incivilité au détriment de particuliers. M Salliou tient à mettre en avant les objectifs ambitieux portés par ce budget (lotissement, voirie, bâtiments scolaires...), budget de gestion mais aussi d'avenir dans un contexte de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

N° 06.04.2019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2019 de la commune de Pabu.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, d'adopter le budget principal primitif 2019 de la commune de Pabu, arrêté comme suit :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2019 : VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT DEPENSES DE LA RECETTES DE LA **SECTION SECTION** DE DE **FONCTIONNEMENT FONCTIONNEMENT** CREDITS DE **FONCTIONNEMENT** 2 406 461.47 € 1 884 700.00€ VOTES AU TITRE DU PRESENT **BUDGET** RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECDENT 002 RESULTAT DE **FONCTIONNEMENT** 521 761.47 € REPORTE TOTAL DE LA SECTION DE 2 406 461.47 € 2 406 461.47 € **FONCTIONNEMENT**

INVESTISSEMENT DEPENSES DE LA RECETTES DE LA **SECTION SECTION D'INVESTISSEMENT D'INVESTISSEMENTT** CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTE VOTES AU TITRE DU PRESENT 2 042 824.52 € 1 623 847.03 € **BUDGET** (y compris le compte 1068) + RESTES A REALISER (R.A.R) DE 630 000.00 € 390 000.00 € L'EXERCICE PRECEDENT 001 SOLDE D'EXCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 178 977.49 € REPORTE = TOTAL DE LA SECTION 2 432 824.52 € 2 432 824.52 € **D'INVESTISSEMENT TOTAL** TOTAL DU BUDGET 4 839 285.99 € 4 839 285.99 €

N° 07.04.2019 : BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT :

M Le Foll, adjoint aux travaux, donne présentation en séance du projet de budget primitif 2019 du lotissement

Lotiss	sem	ent de Pabu							
				(voté au niveau d	de chapitre	e; mor	itants HT)		
				FONC	LIONNE	MEN	IT		
		DEPENS	ES	BP			RECETTES		BP
article	chap	intitulé	observations		article	chap	intitulé	observations	
015	011	terrain à aménager	terrain acquis+frais	330 000.00	7015	70	vente terrains aménagés	vente parcelles	
6045	011	études, prestations	géomètre						
		de service	essais de sols		7133	042	variation en cours de	en fin d'année, repren	-
6045			fouilles archéologiques				production	total chap. 60 (D 335)	
					7478		Participations		
605	011	travaux	voirie, VRD,	787 500.00					
					71355	042	variation terrains aménagés	intégration lots achev	1 117 500.00
808	011	frais accessoires	commission sur emprunt				•	(par D 3555)	
	043		transfert intérêts emprunt					,	
	011		Indemnité		774		subvention exceptionnelle	Verst	
	011		Divers impôts et taxes				oubvortion exceptionnelle	V 0.01	
	011		Divois impots of taxes		7788				
			s/total (coût de production)	1 117 500.00	7700	-			
	-		s/total (cour de production)	1 117 300.00				transfert intérêts	
6111	66	intérêts emprunt			796	043	transfert charges	emprunt	-
7133	042	variation en cours	sortie du stock (par C 335)	-					
		de production							
71355	042	variation terrains	Constatation stock final						
		aménagés	(par C 3555)						
002	002	résultat fonct. report	" ,		002		résultat fonct. reporté	excédent	
022	022	dépenses imprévues					, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		
5522	65	excédent reversé	au budget principal		74741		subvention	par le budget principa	ı
	-	CACCACITE TOTOLOG	aa baagot piirioipai				Régularisation des centimes de	par lo baagot principa	
658	65	Régularisation des d	centimes de TVA	5.00	758		TVĀ		5.0
			TOTAL	1 117 505.00				TOTAL	1 117 505.00
				INVE	STISSEM	IENT			
1641	16	emprunt	remboursement capital		1641	16	emprunt en euros		236 311.59
687	16	avance budget pal	remboursement avance		16876	16	avance		883 000.00
3351	040	travaux en cours	terrains)	-	3351	040	reprise stock initial		
354	040	travaux en cours	études, pr. serv) par	-	3354	040	reprise stock initial		
355	040	travaux en cours	travaux) C 7133	-	3355	040	reprise stock initial		
3581	040	travaux en cours	frais accessoires)	-	33581	040	reprise stock initial		
3586	040	travaux en cours	frais financiers)	-	33586	040	reprise stock initial		
555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés	1 117 500.00	3555	040	terrains aménagés	constatation stock fin	al
	3.5	anonages	(par C 71355)			1	anonagoo	(D 71355)	
001	001	résultat inv. reporté	déficit	1 811.59	001	001	résultat inv. reporté	excédent	
,	001	resultat inv. reporte	TOTAL	1 119 311.59	-	301	resultat IIIv. reporte	TOTAL	1 119 311.59

Le conseil municipal

Entendu son rapporteur Après en avoir délibéré A l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2019 du budget lotissement.

N° 08.04.2019 : SUBVENTIONS 2019.

B Henry, adjoint, porte à la connaissance des membres du conseil municipal, les diverses demandes de subventions adressées en mairie par les associations et organismes divers, pour l'année 2019.

Le conseil municipal,

Vu les propositions de la commission des finances,

ARRETE comme suit les attributions de subventions pour l'année 2019 :

BUDGET COMMUNE					
ASSOCIATIONS COMMUNALES					
Foyer socio-éducatif Restmeur	550.00 €				
Amicale Laïque	2 350.00 €				
A.S Pabu Football	3 500.00 €				
A.S Parents d'Elèves Croissant	910.00 €				
A.S Parents d'Elèves Bourg	350 + 50				
Entente Tennis Pabu/Saint-Agathon	4 000.00 €				
Atelier chorégraphique école de danse	600.00 €				
Rando Pabu	400.00 €				
Amis du printemps du conte et de la poésie	200.00 €				
S/TOTAL	12 910.00 €				

SPORT	
Trégor Goëlo Athlétisme	50.00 €
Vélo Club Pays de Guingamp	30.00 €
Grâces Twirling club	30.00 €
Ploumagoar Twirling club	30.00 €
Tennis de table Ploumagoar	30.00 €
Bulle d'Eau	30.00 €
Canoë Kayak - Guingamp	30.00 €
Guingamp Volley Ball	30.00 €
S/TOTAL	260.00 €

DIVERS					
Association des Maires de France	1 005.98 €				
ACDASC	6 076.00 €				
Association nationale des visiteurs de prison	50.00 €				
MOUV'ENSEMBLE	50.00 €				
Association Camélia	30.00 €				
S/TOTAL	7 211.98 €				
TOTAL COMMUNE	20 381.98 €				

DIT que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 65741 du budget primitif 2019.

N°09.04.2019 : AVENANT N°1 TRAVAUX MARCHE DE VOIRIE 2018 :

Dans le cadre de son programme de voirie 2018, la collectivité a lancé une procédure adaptée, et par délibération en date du 17 septembre 2018, le conseil municipal a autorisé le maire à signer les marchés de travaux avec l'entreprise retenue (COLAS).

Des ajustements techniques de chantier s'avèrent nécessaires en lien notamment avec des travaux supplémentaires.

Montant du marché de travaux : 145 714.00 €HT

o Avenant no1: 20 400.00 €HT

Nouveau montant HT: 166 114.00 €HT

Soit une augmentation de 14 %.

Le conseil municipal

VU l'article 28 du code des marchés publics relatif aux procédures adaptées,

VU la délibération du conseil municipal du 17 septembre 2018 relative à la signature des marchés de travaux « Programme voirie 2018 »,

CONSIDERANT la proposition de l'entreprise concernée entraînant une variation dans le montant du marché de travaux,

VU l'avis de la C.A.O

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché pour le montant indiqué ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

N° 10.04.2019: MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal est invité à statuer sur l'avancement de grade suivant :

Service administratif – Création du poste d'Attaché principal.

Le directeur général des services remplit les conditions pour accéder au grade supérieur à l'intérieur de son cadre d'emploi.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE, avec effet au 1^{er} juillet 2019, la création du poste d'attaché principal – DHS 35H00

ARRETE comme suit le tableau des effectifs à compter du 1er juillet 2019 :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET					
Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant			
Service Administratif	l				
Directeur général des services	1	Cadre d'emploi des Attachés territoriaux			
Agent d'accueil à l'état civil	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs			
Comptabilité Urbanisme	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs			
CCAS - Elections		Cadre d'emplois des Adjoints administratifs			
Service Technique					
Responsable du service	1	Cadre d'emplois des Techniciens			
Responsable de service	1	Cadre d'emploi des Agents de maîtrise			
Responsable entretien espaces verts	1	Cadre d'emplois des Agents de maîtrise			
Agent Polyvalent service technique	3	Cadre d'emplois des Adjoints techniques			
Service scolaire					
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	Cadre d'emplois des ATSEM			

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET					
Service Administratif					
CCAS Elections Etat civil	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs (24/35ème)			
Service culturel					
Responsable médiathèque	1	Cadre d'emplois des Adjoints territoriaux du patrimoine (28/35 ^{eme})			
Service Technique					
Agent polyvalent services techniques	1	Cadre d'emplois des adjoints techniques (21/35ème)			
Service scolaire					
Agent de service et entretien	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques (32.33/35ème)			
Agent de service et entretien	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques (18/35ème)			
Agent de service et entretien	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques (20/35ème)			
Agent de service et entretien	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques (18.71/35ème)			
Agent de service et entretien	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques (20/35ème)			
Agent de service et entretien	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques (22/35ème)			
Agent spécialisé des écoles maternelles	3	Cadre d'emplois des ATSEM (32.33/35ème)			
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	Cadre d'emplois des ATSEM (32.13/35 ^{ème})			

N° 11.04.2019 :ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE.

La Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique en 1997, est un partenaire reconnu de l'engagement culturel local. Elle a pour but de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé.

Il est rappellé à l'assemblée les concours obtenus par la commune dans le cadre des travaux de restauration de l'église et son mobilier d'art.

La Fondation du Patrimoine sollicite à nouveau l'adhésion de la collectivité afin de pérenniser ses actions en faveur du patrimoine breton.

Le conseil,

Arès avoir entendu son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE le renouvellement de son adhésion à la Fondation du Patrimoine

DONNE son accord pour le versement d'une cotisation de 160 €au titre de l'année 2019.

N° 12.04.2019: ANNULATION CESSION

Pour faire suite à une demande exprimée par M et MME Le Gonidec, le conseil municipal, par délibération en date du 15/07/2014, avait acté la cession d'un délaissé de passage correspondant à un ancien chemin communal et la régularisation d'une emprise réalisée au profit de M Ducret.

Réalisée sur la base d'informations fournies à l'époque par les services de la DDTM, il s'avère que cette cession ne peut aboutir dans les formes actuelles s'agissant d'un bien du domaine public communal desservant par ailleurs d'autres propriétés riveraines.

Le conseil municipal

Entendu son rapporteur,

Après en avoir délibéré

DECIDE de retirer la délibération du 15/07/2014 autorisant cette cession.

$\underline{\mathbf{N}}^{\circ}$ 13.04.2019 : DEPART A LA RETRAITE DE MONSIEUR LE CORRE H – RESPONSABLE SERVICES TECHNIQUES

Le maire rappelle aux membres du conseil que Monsieur Le Corre, responsable des services techniques, en poste à la mairie de Pabu depuis 13 ans, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2019.

Au regard des services rendus à la collectivité, à la mairie, le maire propose une participation au cadeau de départ au nom de la commune.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

ACCORDE une participation de 500.00 €

DIT que cette dépense sera effectuée sur l'article 6232 du budget de la commune.

N° 14.04.2019: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal

Entendu son rapporteur,

Considérant l'intérêt de favoriser la découverte de pratiques sportives plus confidentielles, de concourir par le sport au rayonnement de la commune,

Soucieux d'accompagner les sportifs locaux dans la pratique d'une échéance sportive de niveau national, Après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer à titre exceptionnel une subvention à Madame Clervie Besnard, domiciliée sur la commune de Pabu, pour une participation aux frais de déplacement pour se rendre à un championnat national d'échec ayant lieu à Hyères (83) du 14 au 21 avril 2019.

FIXE ce montant à 200 €.

N° 15.04.2019: TARIFS INTERVENTION SERVICES TECHNIQUES.

Le conseil municipal, VU la délibération du 30 novembre 2015, Après en avoir délibéré,

MODIFIE et ARRETE comme suit la tarification de travaux de voirie :

Désignation des ouvrages	Unité	P.U TTC
confection d'une entrée bateau 5/6ml largeur 1,5ml	forfait	450
confection regard 30cmx30cm avec Tc fonte ou grille EP	forfait	160
confection regard 50cmx50cm avec Tc fonte ou grille EP	forfait	250
branchement au réseau pluviale en PVC 125 au ml	ml	90
branchement au réseau pluviale en PVC 160 au ml	ml	100
captage de descente de gouttière sur trottoir avec gargoulle en fonte	forfait	200
fourniture et pose grille accodrain en largeur 150 (entrée de garage)	ml	150
fourniture grille accodrain en largeur 200	ml	180
fourniture et mise en place grave 0/10 carrière	tonne	19
fourniture et mise en œuvre enrobé à chaud	tonne	95
drainage en drain D100 fourniture et pose	ml	8
fourniture et pose busage PCV D200	ml	15
fourniture et pose busage PCV D250	ml	20
fourniture et pose busage PCV D300	ml	25
fourniture et pose grillage	ml	100

QUESTIONS DIVERSES:

Monsieur le Maire rappelle les remarques reçues en mairie en lien avec la préservation des haies et talus sur la commune. Le sujet de la biodiversité figure au chapitre des priorités à entendre au regard des générations futures et appelle à la plus grande vigilance.

G Louis suggère la tenue d'une réunion informelle d'information des élus étendue aux problématiques en lien avec la mise en place du P.L.U.I., en lien avec les services de G.P.A.

Monsieur Salliou souhaite que cette suggestion soit suivie d'effet.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20h00.

Affiché le 01/04/2019

En exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

P. Salliou, maire.